



COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares, tenue le 3 décembre 2018, à 18 heures, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
La vice-présidente :	Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires :	Madame Louise Bélanger Madame Diane Dubeau Bélanger Madame Lorraine Wolfe
Le commissaire-parent :	Monsieur Patrick Brûlé

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière
Était absente :	Madame Isabelle Auger

▪ MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « À l'aube du temps des fêtes, je vous invite à être généreux et à poser un geste de solidarité auprès des plus démunis de notre milieu. Bonne séance à tous! »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

C.E.-082-181203 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2018.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2018

C.E.-083-181203 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 novembre 2018.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2018

C.E.-084-181203 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2018.

4. CHOIX DE LIMITE À LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL – ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que le règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif, pour une année de cotisation, doit faire parvenir à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail une attestation indiquant le choix de limite par lésion survenue dans l'entreprise;

À la suite de l'analyse des résultats des années précédentes;

C.E.-085-181203 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :

DE FIXER le choix de limite à neuf (9) fois le salaire maximum annuel assurable;

D'AUTORISER la Direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Samares, le formulaire d'attestation du choix de limite par lésion.

5. CALENDRIER SCOLAIRE DU SECTEUR DES JEUNES – ANNÉE 2019-2020 (ANNEXE 5)

CONSIDÉRANT le dépôt, pour consultation, du projet de calendrier scolaire du secteur des jeunes – Année 2019-2020 aux différentes instances;

CONSIDÉRANT le résultat des consultations;

C.E.-086-181203 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement :

D'ADOPTER le calendrier scolaire du secteur des jeunes, pour l'année 2019-2020, tel que déposé.

6. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PHOTOÉPILATION ET D'ÉLECTROLYSE POUR DES COURS EN FORMATION PROFESSIONNELLE (ANNEXE 6)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public par lots a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour l'achat d'appareils de photoépilation et d'électrolyse pour des cours en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes;

C.E.-087-181203 IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des fournisseurs suivants selon le lot indiqué en regard de leur nom :

Lot	Nom du lot	Nom du fournisseur	Coût (taxes incluses)
1	Appareil laser diode de type LightSheer Duest HS	Dectronique (1984) Inc. (Dectro International)	51 163,88 \$
2	Appareil à lumière intense pulsée de type M22, IPL à application multiple	Dectronique (1984) Inc. (Dectro International)	26 961,64 \$
3	Quatorze (14) appareils d'épilation à l'électricité	Dectronique (1984) Inc. (Dectro International)	52 716,04 \$

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 33 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

7. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ORTHOPÉDAGOGIE (ANNEXE 7)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public par lot a été lancé par la Commission scolaire des Samares relativement à l'acquisition de services spécialisés en orthopédagogie de niveau primaire et pour le premier cycle du secondaire;

CONSIDÉRANT que, suite à l'ouverture des soumissions, aucune n'a été reçue relativement à la demande pour des services spécialisés en orthopédagogie pour le premier cycle du secondaire;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.E.-088-181203 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission du fournisseur « CERC inc. » (Laval) pour les services spécialisés en orthopédagogie de niveau primaire, pour une période de six (6) mois et demi (4 décembre 2018 au 30 juin 2019), avec une option de renouvellement d'une (1) année, le tout pour un montant maximal de cent soixante-seize mille sept cent quarante dollars (176 740 \$), si l'option de renouvellement est utilisée;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 46 du *Règlement du certains contrats de services des organismes publics*;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à procéder de gré à gré au choix du fournisseur pour les services professionnels en orthopédagogie pour le premier cycle du secondaire pour la période du 4 décembre 2018 au 30 juin 2019 et d'en faire rapport au comité exécutif.

8. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE SERVICE D'ACCÈS À INTERNET (ANNEXE 8)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour le service d'accès à internet;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.E.-089-181203 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission du fournisseur « 9071-3694 Québec inc. » (Satelcom Internet) (Joliette), pour une période de deux (2) ans (12 décembre 2018 au 11 décembre 2020), avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune, et ce, pour les mêmes termes et conditions que le contrat initialement conclu, le tout pour une période maximale de quatre (4) ans;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 « Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme » en vertu de l'article 57 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information*;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

9. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 9)

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-090-181203 IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 29 : Cocktail de Noël de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

- C.E.-091-181203 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :
D'ACCEPTER l'offre de représentation :
No 30 : Dîner conférence de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

- C.E.-092-181203 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :
D'ACCEPTER l'offre de représentation :
No 31 : Souper bénéfique de la Fondation des transporteurs par autobus

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

- C.E.-093-181203 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :
D'ACCEPTER l'offre de représentation :
No 32 : Dîner mensuel de la Chambre de commerce du Grand Joliette

10. APPROBATION DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la vérification des frais de séjour et de déplacement faite par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 15 du Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs;

- C.E.-094-181203 IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Wolfe et résolu unanimement :
D'APPROUVER le remboursement des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale pour la période réclamée.

SUJETS POUR INFORMATION

- Suivi budgétaire des frais de représentation
- Frais de séjour et de déplacement du Président

LEVÉE DE LA SÉANCE

- C.E.-095-181203 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 18 h 47.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale